

Sommaire

Page 2 :

- Prime carburant : jusqu'à 1000€ exonérés en 2026
- Cybermois 2026 : les bons réflexes pour protéger son entreprise

Page 4 : sur nos réseaux

- Retour sur la formation Kobido
- Un flan primé et une belle réussite d'équipe !

Budget 2027 : Réorienter la dépense publique vers les mesures les plus utiles à l'économie

A l'aube d'échéances électorales majeures qui permettront aux Français de dire les grandes orientations budgétaires qu'ils souhaitent pour le pays à l'avenir, certains pourraient aborder les projets de loi de Finances et de loi de Financement de la sécurité sociale pour 2027 comme des budgets d'attente. Ce serait une grave erreur.

La spirale négative dans laquelle sont engagées les petites entreprises françaises, soit 95% du tissu économique, nécessite des choix immédiats.

La maîtrise de la dépense publique et des dépenses sociales est un préalable indispensable, pour ne pas aggraver l'endettement du pays et la charge de la dette qui de plus en plus limitent notre liberté d'action, pour assurer aux entreprises un environnement fiscal stable leur permettant de faire des choix d'investissement, d'embauche et de croissance, pour orienter l'accompagnement de l'Etat vers les dépenses les plus utiles : la formation des jeunes à travers le maintien des aides à l'apprentissage et le soutien à l'emploi en préservant les allègements de charges sur les bas salaires.

L'U2P fera un examen approfondi des deux textes budgétaires mais accueille d'ores et déjà avec réalisme les grands équilibres choisis par le gouvernement pour engager la discussion parlementaire. Le PLF et le PLFSS prennent les moyens d'engager la réduction des déficits, y compris sociaux, de soutenir l'apprentissage, d'accentuer la lutte contre la fraude et de commencer à rééquilibrer l'effort de financement de notre modèle social au profit des actifs du pays.

«J'appelle les parlementaires à se saisir de ces deux projets de loi avec la volonté d'aboutir à un compromis plutôt que d'en faire les supports d'une opposition systématique et la scène de combats électoraux inappropriés. Les petits patrons attendent par-dessus tout une attitude responsable de la part des parlementaires».

Michel Picon, Président de l'U2P



Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB : « Nous mesurons les fortes contraintes qui pèsent sur nos finances publiques, mais ce budget doit aussi répondre à l'urgence économique.

Or, une énième réforme de MaPrimeRénov', des incertitudes sur l'avenir des monogestes ou encore la baisse de la LBU en Outre-mer ne donnent pas l'impulsion dont l'artisanat du bâtiment a impérativement besoin face à la crise actuelle qu'il subit. Il est urgent de relancer immédiatement l'activité en abaissant temporairement la TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation et faire de la rénovation énergétique une grande cause nationale soutenue par des financements publics et privés à la hauteur des besoins.

Nous saluons néanmoins le respect des engagements pris pour renforcer le Fonds vert, maintenir le niveau d'accompagnement à l'embauche d'apprentis dans les TPE et favoriser la transmission des entreprises. »



Prime carburant : jusqu'à 1000 euros exonérés en 2026

Pour aider les salariés à faire face à la hausse du prix du carburant, le régime de la prime évolue de nouveau : initialement fixé à 300 € puis porté à 600 €, le plafond d'exonération de la prime carburant est désormais fixé temporairement à 1000 € par an et par salarié pour les primes versées jusqu'au 31 décembre 2026.

La prime peut être mise en place par décision unilatérale.

Pour bénéficier de cette prime, les conditions sont assouplies et elle peut être versée, même si le domicile ou le lieu de travail du salarié est desservi par les transports en commun. Le salarié doit tout de même se trouver dans l'une des situations suivantes :

- il habite ou travaille dans une agglomération de moins de 100 000 habitants ;
- il a des horaires incompatibles avec les transports en commun ;
- il peut être amené à se déplacer à ses frais sur plusieurs lieux de travail.



Les textes mettant en place ces mesures ne sont pas encore publiés. Toutefois, le bulletin officiel de la sécurité sociale et le site de l'URSSAF ont indiqué que ces dispositions sont applicables immédiatement, sans attendre la publication des textes.

Cybermois 2026 : les bons réflexes pour protéger son entreprise

Du 1^{er} au 31 octobre 2026, le Cybermois sensibilise les entreprises et le grand public aux risques numériques. Pour les entreprises de proximité, particulièrement dépendantes de leurs outils numériques au quotidien, c'est l'occasion de rappeler quelques réflexes essentiels.

Messagerie, facturation, paiements, données clients... Les outils numériques sont indispensables à l'activité des entreprises, mais peuvent aussi être la cible de cyberattaques.

En 2025, le piratage de compte et l'hameçonnage figuraient parmi les principales menaces rencontrées par les entreprises et associations accompagnées par [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr).

Quelques gestes simples permettent de mieux se protéger :

- ➔ utiliser des mots de passe robustes et la double authentification ;
- ➔ effectuer régulièrement les mises à jour et sauvegarder ses données ;
- ➔ rester vigilant face aux courriels, SMS ou demandes de paiement inhabituels ;
- ➔ sensibiliser les collaborateurs aux principales cybermenaces.

Le Cybermois est aussi l'occasion de s'appuyer sur les ressources mises gratuitement à disposition des TPE-PME par les acteurs publics, notamment la **MalletteCyber Pro** de [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr).

Un mois pour s'informer, adopter les bons réflexes et faire de la cybersécurité une priorité au quotidien dans les entreprises de proximité.



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002
du 19 décembre 2025

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**INSTITUT JUDITH
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
49 AVENUE MARÉCHAL FOCH
66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE
835 087 933 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique en date du 01.10.2026, il a été décidé :
- La transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du 01.10.2026, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption de nouveaux statuts qui régiront désormais la société, sous sa nouvelle forme.

Son objet, sa durée, son siège demeurent inchangés. Les fonctions de la Présidente, Mme Judith TOMAS GANDUL ont pris fin à compter du 01.10.2026.

Mme Judith TOMAS GANDUL demeurant 13 Rue Auguste Comte - 66250 SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE, a été nommée gérante pour une durée indéterminée à compter de ce même jour.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

- l'extension de l'objet social à l'activité de formation en soins esthétiques ; l'article 3 des statuts a été corrélativement modifié.

Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis, La Présidente.

**SAS GARCIA FERMETURES
2 AVENUE DE LA TET 66430 BOMPAS
SIREN 513 628 644
RCS PERPIGNAN**

AVIS NOMINATION CO-DIRECTEUR GENERAL

Aux termes de l'assemblée du 9 octobre 2026, Mr Laurent GARCIA, demeurant 10 rue des Aspres 66430 Bompas a été nommé en qualité de co-directeur général de la SAS GARCIA FERMETURES à compter du 9 octobre 2026.

Mention sera faite au RCS de Perpignan.

Pour avis, La Présidence.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**COYE-TITA
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 7 RUE ERIC ROHMER
LOTISSEMENT LE MAS SAINT PIERRE
66000 PERPIGNAN
R.C.S. PERPIGNAN 823 442 587**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 septembre 2026 a décidé :

- de transférer le siège social du 7, rue Eric Rohmer - Lotissement Le Mas Saint-Pierre 66000 PERPIGNAN, au 3 Avenue Maréchal Leclerc 66140 CANET EN ROUSSILLON,

L'article SIEGE des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis et mention.

Grenat
DE PERPIGNAN



**LE ROUGE
DE NOTRE
HISTOIRE**

PROTÉGÉ PAR
L'INDICATION
GÉOGRAPHIQUE

Retrouvez la liste
des bijoutiers grenatiers
sur grenat-de-perpignan.fr

IG INPI 1802
INDICATION
GÉOGRAPHIQUE



Photo: Enzo Martinez - Conception: Stratégies

**BANQUE
POPULAIRE
DU SUD**



**SOCAMA
DU SUD**



PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

Groupama
MÉDITERRANÉE



Sur nos réseaux

Retour sur la formation Kobido à la Maison de l'Artisan !

Dimanche 4 et lundi 5 octobre, nos stagiaires ont suivi la première partie de cette formation consacrée au massage japonais du visage.

À visée relaxante, tonifiante et anti-âge, ce soin permet d'enrichir sa carte de prestations et de proposer une expérience haut de gamme à sa clientèle.

Une technique complexe dont l'apprentissage demande une grande rigueur, de la précision et de la pratique. Notre parcours se déroule sur quatre jours, répartis en deux sessions.

Bravo à nos stagiaires pour leur implication et leur concentration durant ces deux premières journées !

Pour plus d'informations sur nos prochaines formations, contactez Isabelle :

Tél : 04 68 34 59 34 - Mail : isabelle.krapez@upa66.fr



Un flan primé et une belle réussite d'équipe !

Le Levain D'Hélios a remporté le concours du meilleur flan pâtissier des Pyrénées-Orientales.

Marie-Charlotte Fournage et Nabil Henri nous racontent comment s'est passé le concours. L'occasion de mettre à l'honneur le travail collectif, avec Alice Soriano et Jean-Philippe Sage.

Bravo à tous les quatre pour cette belle distinction !

Retrouvez l'intégralité de la vidéo sur notre page Facebook

Envie de goûter ce délicieux flan ?

Retrouvez-le à la boulangerie Le Levain d'Hélios au 21 bis, Bd Georges Clémenceau à Perpignan.



zone de confort oui oui voilà ça les challenge. Vous allez

Petites Annonces

VENTE / LOCATION / ACHAT

→ Location ADS avec véhicule TBE sur commune de Feilluns, zone CPAM Perpignan. Loyer : 1700€HT.

→ Location ADS sur Commune de Céret.

→ Vends ADS sur Perpignan (jaune) : 250K€.

→ Vends ADS sur Perpignan (blanche) : 235K€.

→ Vends ADS sur Perpignan (blanche) cause départ retraite. Contact 06 14 15 63 53

→ Vds ADS sur Ille sur Têt.

→ Vds ADS sur Le Barcarès : 130K€

Contact : 06 85 19 76 12

→ AV, Fonds Artisanal de Plomberie. Implantée depuis 30 ans sur un très beau secteur du département (littoral central), l'entreprise intervient principalement en activité de plomberie/sanitaire (90%), à la marge en climatisation (10%). Elle a développé une clientèle fidélisée constituée de professionnels et de particuliers, elle entretient d'excellentes relations avec les architectes qui savent la recommander aux clients les plus exigeants. L'équipe est constituée du dirigeant (chiffage, réunions de chantiers, ravitaillement, gestion), d'un chef de chantier et d'un technicien (excellente autonomie). Une secrétaire indépendante intervient pour les aspects administratifs. Le CA moyen des 4 dernières années est de 448K€, le bénéfice moyen se situe à 50K€, hors rémunération du gérant. L'affaire est extrêmement saine financièrement et rassurera l'étude par un financeur. Equipement et matériel récent (1 camion, 2 camionnettes). Le dirigeant souhaite changer d'activité et accompagnera le repreneur. Prix du fonds : 190K€, hors stock.

Les points essentiels : Santé financière irréprochable ; Notoriété sur la zone ; Personnel autonome.

→ AV, très beau fonds artisanal d'électricité et climatisation sur le secteur résidentiel des Albères. L'entreprise est active et très connue sur la zone depuis 40 ans, le chiffre d'affaires est en moyenne à 550K€, il est régulier et génère un résultat en moyenne de 40K€. L'entretien des climatisations (10% du CA) assure une activité lissée sur l'année. Les équipes sont autonomes, qualifiées et disposent d'une bonne ancienneté et de la connaissance des clients. Le matériel est en bon état, la vente comprend deux véhicules dont un de 2022.

Prix du fonds : 140 000€

→ Pour toutes informations :

Contact : damien@maisondelartisan.fr